



→ l'enjeu de la mobilité sur le territoire d'EPN est de déployer un système de déplacement pour tous, multimodal et efficace. Ainsi, il faut :

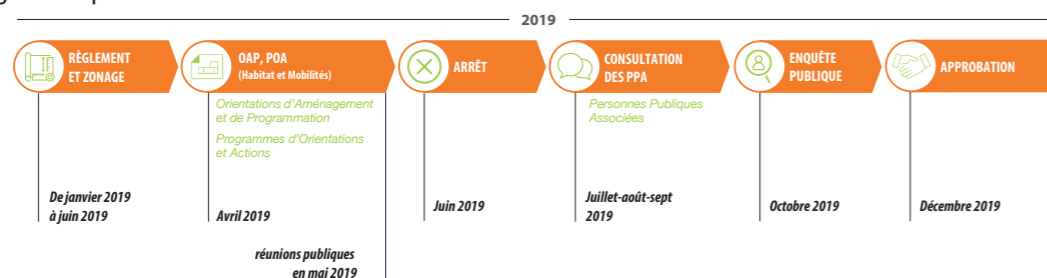
- Affirmer EPN comme véritable autorité organisatrice de la mobilité ;
- Déployer un système de mobilité, hiérarchisé, favorisant l'intermodalité, en axant prioritairement les efforts sur les espaces peu ou non desservis en transports en commun
- Développer l'offre de transports publics de façon pertinente et réaliste;
- Permettre le choix entre l'usage de la voiture individuelle et les pratiques alternatives ;
- Développer la pratique des modes doux de déplacements ;
- Innover en matière de transport de marchandises.

→ les principes développés quant au secteur économique sont de faire d'EPN un territoire dynamique et attractif. De ce fait, il est essentiel de :

- Développer une offre économique et industrielle complémentaire et équilibrée ;
- Dynamiser les conditions d'emplois et d'accueil ;
- Maintenir l'équilibre commercial existant ;
- Développer le tourisme pour valoriser et faire connaître le territoire ;
- Conforter l'agriculture et assurer la coexistence avec son voisinage ;
- Agir sur les services publics et les équipements pour maintenir l'équilibre territorial et l'attractivité territoriale.

le calendrier des étapes à venir,

Prochaines réunions publiques autour du zonage et du règlement prévues courant mai 2019



Renseignements :

www.evreuxportesdenormandie.fr

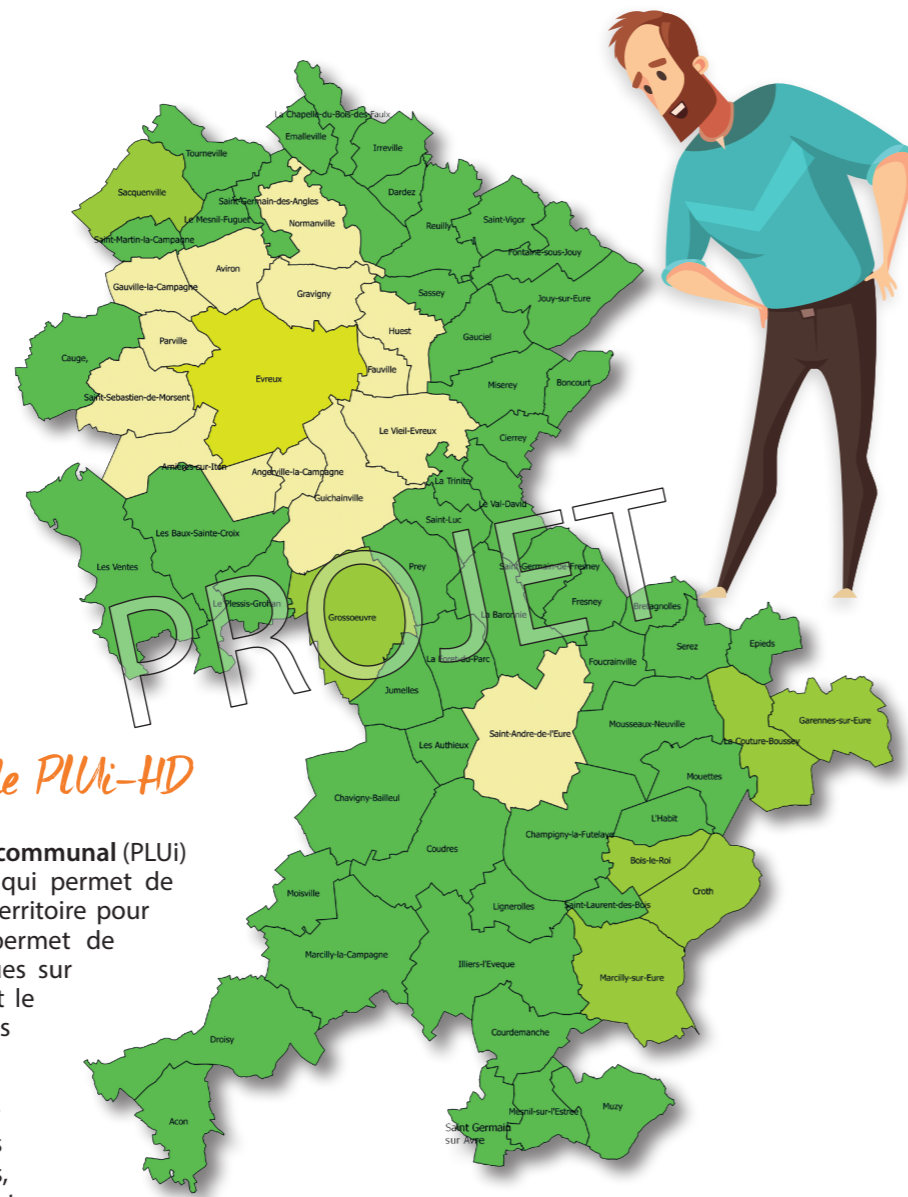


Rappel du diagnostic
Présentation du PADD**

* Habitat et Déplacements / ** Projet d'aménagement et de développement durables

Armature territoriale PLUi-HD

- Pôle urbain
- Villes périphériques / secondaires
- Pôles ruraux structurants
- Bourgs ruraux



Rappel sur ce qu'est le PLUi-HD

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui permet de définir une vision partagée du territoire pour les 10 prochaines années. Il permet de fixer des orientations stratégiques sur des thématiques qui concernent le quotidien des habitants et des usagers (habitat, déplacements, développement économique, environnement etc.) et de définir des règles de constructions (implantation des bâtiments, hauteur, stationnement, aspect extérieur, clôtures, etc.). Ce document d'urbanisme aura pour vocation de construire un territoire cohérent et attractif qui tienne compte des spécificités de chaque commune.

La Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie élabore un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PDU (Plan de Déplacements Urbains) et PLH (Programme Local de l'Habitat) pour les 10 ans à venir.

L'ensemble des élus s'est exprimé sur des thématiques telles que l'environnement, les paysages, les équipements, l'économie, l'habitat ou encore la mobilité.

Retour sur le diagnostic

C'est cette phase de diagnostic - mais aussi les premiers grands objectifs de l'élaboration du PADD - qui a été présentée et débattue lors des réunions publiques auprès de la population. Ainsi, dix rencontres se sont tenues du 20 juin au 5 juillet 2018. Le compte-rendu de ces réunions est en ligne sur le site internet d'EPN.

La phase diagnostic a permis de mettre en évidence les problématiques et opportunités du territoire. Par exemple, en termes de biodiversité et de paysages, le territoire est riche (vallées, espaces boisés) mais les corridors écologiques sont à préserver et renforcer. Le diagnostic socio-démographique se révèle plutôt favorable à l'échelle du territoire intercommunal, malgré une légère érosion du nombre d'habitants. Le territoire concentre un nombre important d'emplois, ce qui lui confère une polarisation qui dépasse ses limites administratives. Le positionnement du territoire est stratégique - pivot entre les régions Normandie, Centre / Val-de-Loire et Ile-de-France. Du point de vue de la mobilité, on peut noter une large prédominance de la voiture pour l'ensemble des déplacements. Il existe peu de continuités cyclables et par conséquent, peu de pratiques des modes doux (vélo, marche).

Ces quelques éléments de diagnostic territorial représentent la base du travail quant à l'élaboration du document stratégique qu'est le PADD.



Le PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) vise à définir les grandes orientations stratégiques du territoire. Le travail réalisé a été étayé et développé dans le cadre d'ateliers thématiques afin d'en définir les axes principaux (environnement, habitat, mobilité et économie). L'ensemble de ces axes et orientations a été mis en débat par le conseil communautaire le 3 avril 2019.

→ Dans l'optique de préserver un environnement de qualité, plusieurs orientations ont été définies :

- Valoriser un territoire majoritairement rural et agricole ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager naturel et diversifié ;
- Préserver et mettre en valeur un paysage bâti qualitatif ;
- Favoriser le maintien et le développement de la biodiversité ;
- Protéger les populations face aux risques et aux nuisances présentes sur le territoire.

→ Concernant l'habitat, la priorité est d'assurer un développement équilibré et responsable. Pour cela, il est nécessaire de :

- Mobiliser le patrimoine existant pour mieux répondre aux besoins en logements ;
- Diversifier l'offre d'habitat pour favoriser la mobilité résidentielle sur le territoire.
- Favoriser le renouvellement socio-démographique du territoire et répondre à la diversité des besoins en logements ;
- Améliorer la mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble du territoire ;
- Mieux répondre aux besoins spécifiques de certains publics (personnes âgées, personnes à mobilité réduite, etc) ;
- Favoriser et valoriser les projets innovants.

